



SEANCE DU 28 MAI 2024

COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE dûment convoqué le dix-sept mai s'est réuni en session ordinaire, à la salle Benjamin Anger sous la présidence de Monsieur Gérard LECOT, Maire.

Étaient présents : MM GAROT Rémi, BEAUMONT David et COUËTOUX DU TERTRE Christophe adjoints,
MMES BARBE Viorika GUINEHEUX, CHAUDET Denise, Estelle, PRAMPART Maryline et MM. AUBERT Hervé et BOITTIN Etienne

Etaient excusés : M HOUTIN Jean-Christophe qui a donné pouvoir à MME PRAMPART Maryline

Formant la majorité des membres en exercice

Le Conseil Municipal a désigné M GAROT Rémi conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice 11
 Quorum 06
 Présents 08
 Votants 10

Approbation du compte-rendu de la réunion 9 avril 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 09/04/2024.

Ordre du jour

- Intervention AXA proposition contrat santé ;
- Comptes administratifs 2023 Commune et Lotissement ;
- Frais scolarité commune de CRAON ;
- Avis sur le projet de la RD 771.

Questions diverses :

- Organisation des élections européennes ;
- Etat avancement des travaux ;
- Journée du 15 juin à la Rincerie ;
- **Intervention AXA proposition contrat santé**

Suite à cette présentation, le Conseil se positionnera lors du prochain Conseil.

- **Délib 2024-05-01 : Comptes administratifs 2023 Commune et Lotissement**

Le Maire présente les comptes administratifs des budgets 2023 de la Commune et du lotissement.

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE S ou	RECETTES ou	DEPENSE S ou	RECETTES ou	DEPENSE S ou	RECETTES ou
	DEFICIT	EXCEDEN T	DEFICIT	EXCEDEN T	DEFICIT	EXCEDEN T
Résultats reportés commune 2022		78 446,73	20 562,93		20 562,93	78 446,73
Opérations de l'exercice	231 810,45	267 815,86	63 463,48	95 337,70	295 273,93	363 153,56
TOTAUX	231 810,45	346 262,59	84 026,41	95 337,70	315 836,86	441 600,29
Part affectée à l'investissement						
Résultat de clôture	36 005,41		31 874,22		67 879,63	
Restes à réaliser			95 240,00	15 075,00	95 240,00	15 075,00
TOTAUX CUMULES	231 810,45	346 262,59	179 266,41	110 412,70	411 076,86	456 675,29
RESULTATS DEFINITIFS	114 452,14		-68 853,71		45 598,43	

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE S ou	RECETTES ou	DEPENSE S ou	RECETTES ou	DEPENSE S ou	RECETTES ou
	DEFICIT	EXCEDEN T	DEFICIT	EXCEDEN T	DEFICIT	EXCEDEN T
Résultats reportés		5 962,95		6 503,57	0,00	12 466,52
Opérations de l'exercice	38 370,95	38 370,95	37 022,57	37 022,57	75 393,52	75 393,52
TOTAUX	38 370,95	44 333,90	37 022,57	43 526,14	75 393,52	87 860,04
Résultat de clôture	5 962,95		6 503,57		12 466,52	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	38 370,95	44 333,90	37 022,57	43 526,14	75 393,52	87 860,04
RESULTATS DEFINITIFS	5 962,95		6 503,57		12 466,52	

- **Délib 2024-05-02 : Frais scolarité commune de CRAON 2023-2024**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande faite par la commune de CRAON en vue de participer aux frais de fonctionnement pour 8 enfants domiciliés dans la commune et scolarisés à CRAON pour un montant total de 6 466.30€.

La participation par élèves est de 899.15€ pour les ULIS (2 enfants), de 431 € pour les élèves en élémentaires (4 enfants) et de 1 472€ pour les enfants en maternelle (2 concernés).

(La Participation en 2022/2023 était de 3 834.21€. La participation par élèves est de 847,07€ pour les ULIS (3 enfants) et de 431 € pour les élèves en élémentaires (3 enfants)).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et statué, à l'unanimité des membres présents

Accepte de participer aux frais de fonctionnement au titre de l'année scolaire **2023/2024 pour un montant total de 6 466.30€.**

- **Délib 2024-05-03 : Avis sur le projet de la RD 771**

Cet avis est en lien avec la concertation à l'initiative du Conseil Départemental de la Mayenne prévue du 19 avril au 31 mai 2024 et qui concerne le projet d'aménagement de la RD 771.

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil les 4 variantes d'aménagement proposées.

Lors de ces explications, il est relevé que sur la variante B il y aura un problème avec la desserte au niveau de la Baronnerie.

Une voie de décélération au carrefour de LA CHAPELLE-CRAONNAISE aurait pu être prévue.

Après cet exposé, Monsieur Le Maire soumet aux votes à bulletins secrets le choix de la variante.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote, s'est prononcé ainsi :

Variante A : 1 voix ;

Variante B : 1 voix ;

Variante C : 2 voix dont une avec la précision d'un giratoire au niveau du carrefour de LA CHAPELLE-CRAONNAISE ;

Variante D : 2 voix ;

Bulletins blancs : 5 voix.

Questions diverses :

- Organisation des élections européennes du 9 juin 2024.

*** Tour de garde des élections européennes**

	<u>Dimanche 9 juin 2024</u>
08h00 - 10h30	- Gérard LECOT (jusqu'à 10h) - Denise CHAUDET
10H – 11H	- Rémi GAROT en remplacement M LECOT
10h30 - 13h00	- Hervé AUBERT - Estelle GUINEHEUX
13h00 - 15h30	- Jean-Christophe HOUTIN - Maryline PRAMPART
15h30 - 18h00	- Viorika BARBE - Christophe COUËTOUX
Suppléant	-

Dépouillement : Viorika BARBE, Christophe COUËTOUX, Maryline PRAMPART, Rémi GAROT et Gérard LECOT

- Etat avancement des travaux

- Installation du city stade par l'entreprise AGORE ESPACE prévue le lundi 3 juin. Les travaux devraient durer 8 jours si les conditions climatiques le permettent.
- Réunion TECAM le mardi 4 juin pour l'aménagement du bourg.

- Journée du 15 juin à la Rincerie

Estelle GUINEHEUX, référente Terre de Jeux, explique l'organisation de cette journée. C'est un rallye pédestre avec maximum 80 équipes de 6 personnes. L'idéal sera que chaque commune de la CCPC est au moins 2 équipes. Il y aura des ateliers et des animations. Un totem va être exposé.

- Nouvelle accès déchetterie. Cela sera effectif à compter du 1er juillet.

- Vente du logement du 11 place de l'Eglise

La CCPC a adressé un courrier à la Mairie pour l'informer de la vente de ce logement au prix de 50 000 €. La Mairie est prioritaire et doit faire un retour rapidement. Après discussion, le Conseil décide de ne pas acquérir ce bien.

- Quand ramassage des rondins de bois sur voie verte près lotissement des acacias ?

- Demande de placard dans la salle Benjamin ANGER pour le foyer des jeunes.

Heure de fin de réunion : 23h00

Proposition de date du prochain conseil : le mardi 2 juillet 2024 à 20h00 à la salle Benjamin Anger

Le secrétaire de séance
PRAMPART Maryline

Le Maire
Gérard LECOT